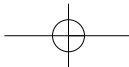
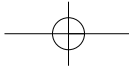
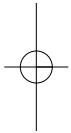


Entretien & Garantie





Identification du véhicule

Modèle

No. rég.

No. du châssis

No. de moteur

Code de couleur

Code d'équipement-finition

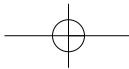
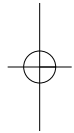
Date de livraison

Pour votre propre sécurité, Toyota n'a pas repris les données du propriétaire dans votre carnet d'entretien. Ceci afin d'éviter qu'elles ne tombent en de mauvaises mains en cas de cambriolage ou de vol du véhicule.

Cachet du Vendeur/concessionnaire agréé
Toyota.

Votre contact au service après-vente

Nom et signature:



Entretien & Garantie

Index

Informations sur la garantie constructeur de la Toyota	4
1. Prenez plaisir à conduire votre Toyota – construite autour de l’être humain	4
2. Etendue de la garantie de la Toyota en un coup d’œil.....	5
3. La garantie de la Toyota en détail	6
4. Clauses générales de garantie de Toyota.....	8
5. Éléments non couverts par la garantie Toyota	10
Programme d’entretien de la Toyota	12
1. Votre Toyota a besoin d’un entretien régulier!	12
2. Qu’est-ce que le Programme d’entretien?	13
3. Le Programme d’entretien et la garantie de la Toyota	14
4. L’entretien et votre concessionnaire/réparateur agréé Toyota	15
5. Pièces d’origine Toyota	16
6. Réparation suite à un accident	19
7. Conseils	20
8. Programme d’entretien	22
Toyota et l’environnement	29
Installation des accessoires	30
Certificat de qualité	32

1. Informations sur la garantie constructeur de la Toyota

Prenez plaisir à conduire votre Toyota – construite autour de l'être humain

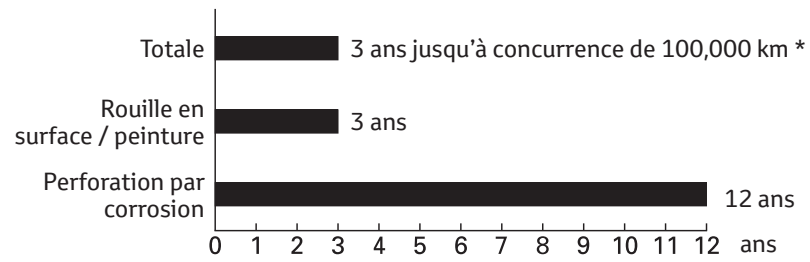
Chez Toyota, la satisfaction de nos clients a toujours été une priorité. Nous sommes conscients que votre Toyota occupe une place importante dans votre vie et qu'il vous faut pouvoir compter sur elle tous les jours. Pour que vous puissiez en jouir pendant de longues années, nos véhicules sont construits d'après des normes de qualité les plus sévères.

L'étendue de la garantie que nous offrons, est notre manière de souligner l'excellence de nos produits. Nous avons adopté le point de vue suivant: notre engagement total pour la qualité, la santé et la sécurité de votre Toyota est la plus grande contribution que nous puissions faire pour votre bien-être à vous, notre client. C'est pourquoi, nous affirmons que votre Toyota est "construite autour de l'être humain" et nous sommes convaincus que vous prendrez plaisir à conduire votre Toyota pendant de nombreuses années.

Ce carnet décrit les conditions de la garantie Toyota, les responsabilités globales du propriétaire, ainsi que des recommandations relatives au programme d'entretien. Nous vous invitons à le lire attentivement.

Ce carnet contient des informations actualisées au moment de sa publication. Celles-ci sont cependant sujettes à modification sans avis préalable.

2. Etendue de la garantie de la Toyota en un coup d'œil



La première limite atteinte sera retenu

3. La garantie de la Toyota en détail

1. Totale

La garantie couvre tout défaut de fabrication ou d'assemblage pouvant apparaître lors d'un usage normal du véhicule pendant une période de 3 ans ou 100.000 km, suivant la première limite atteinte, mais sans limitation de kilométrage pour la première année.

Les frais de remorquage de votre véhicule vers le concessionnaire/ réparateur agréé Toyota le plus proche, seront à charge de la garantie pour autant que la panne, immobilisant le véhicule, résulte de la défaillance d'une pièce couverte par la garantie.

2. Rouille de surface et peinture

Tout panneau peint de la carrosserie qui présenterait soit un défaut de peinture soit de la rouille en surface suite à un défaut de matière ou de fabrication, est garanti pendant 3 ans, sans limitation de kilométrage.

3. Perforation par corrosion

Toute perforation de la carrosserie (trou progressant de la face interne vers l'extérieur) due à la corrosion résultant d'un défaut de matière ou de construction, est garantie pendant 12 ans sans limitation de kilométrage.

Par “carrosserie”, il faut entendre: tout panneau en tôle d’origine Toyota, comprenant des pièces comme le capot moteur, les portes, le couvercle de coffre et le panneau de plancher. Sont toutefois exclues: les pièces fixées à la carrosserie comme les moulures, les pare-chocs et les charnières. Veuillez aussi vous référer à la page 20 pour des conseils de Santé et de Sécurité de Toyota.

G A R A N T I E

3

et **12**
a n s



4. Clauses générales de garantie de Toyota

Qui fournit la garantie?

TOYOTA MOTOR EUROPE S.A./N.V., Avenue du Bourget 60, 1140, Bruxelles, Belgique, certifie que ce véhicule a été fabriqué conformément aux normes Toyota les plus strictes et a été scrupuleusement vérifié avant sa livraison. Lors de cette inspection, le point de vente agréé Toyota appliquera un cachet sur la page « certificat de qualité » de ce carnet.

Pays où la garantie de ma Toyota est d'application

Les conditions de la garantie contenues dans ce carnet sont d'application dans les pays suivants: Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Estonie, Espagne, Ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et République tchèque.

Si vous avez l'intention de voyager dans des pays autres que ceux mentionnés ci-dessus, nous vous invitons à prendre contact avec votre concessionnaire agréé Toyota pour de plus amples informations.

Début de la garantie?

La période de garantie commence à la date à laquelle le véhicule a été livré au premier acheteur chez le détaillant.

Quels sont les frais pour les réparations en garantie effectuées sur ma Toyota?

Aucun. Votre concessionnaire/réparateur agréé Toyota effectuera gratuitement toute réparation couverte par la garantie (pièces et main d'œuvre). La décision de réparer ou de remplacer des pièces incombe à Toyota.

Quelles sont les conditions de la garantie?

- Vous devez veiller à ce que le véhicule soit entretenu conformément aux spécifications et instructions du constructeur définies dans le manuel du propriétaire. Le non-respect peut annuler la garantie pour des incidents relevant d'un manque d'entretien.
- Vous êtes tenu de conserver tous les documents appropriés prouvant que ces entretiens ont été effectués.
- Pour tout travail à effectuer dans le cadre de la garantie, vous êtes tenu de présenter votre véhicule chez un concessionnaire agréé Toyota dans les plus brefs délais. Ce travail doit impérativement être effectué avant la fin de la garantie. Cette mesure vise à empêcher l'aggravation des défauts, entraînant une réparation plus importante que celle nécessaire au départ.

Les pneus sont-ils couverts?

Les pneus font l'objet d'une garantie distincte assurée par le fabricant de pneus. Veuillez consulter votre concessionnaire agréé Toyota pour plus de détails.

Que se passe-t-il si je revends ma Toyota?

La garantie Toyota est transférée automatiquement et sans frais aux propriétaires successifs.

Mes droits, sur le plan légal, sont-ils affectés par la garantie ?

Non. Vos droits, sur le plan légal, et en conformité avec la législation nationale en vigueur régissant la vente de produits de consommation, ne sont pas affectés par la garantie.

5. Éléments non couverts par la garantie Toyota

Pour souligner la qualité Toyota, nous vous offrons une garantie complète. La garantie Toyota couvre toute défaillance imputable à un défaut de fabrication ou d'assemblage. Les éléments suivants ne sont pas couverts par la garantie:

Usure normale

Les vibrations et bruits normaux de fonctionnement, l'usure normale et les détériorations liées au vieillissement telles qu'une décoloration, une altération ou une déformation.

Frais d'entretien

Les opérations d'entretien normales comme la mise au point du moteur, le remplacement des liquides et filtres, la lubrification, le nettoyage et le polissage, le remplacement des bougies et fusibles, le remplacement des raclettes d'essuie-glace, des plaquettes/garnitures de frein et des garnitures d'embrayage. Cependant, si le remplacement d'un de ces éléments s'impose dans le cadre d'une réparation en garantie, il est couvert par la garantie.

Véhicules dont le compteur kilométrique est modifié

Les réparations que devraient subir les véhicules dont le compteur kilométrique est modifié de sorte que le kilométrage parcouru ne puisse plus être établi avec certitude.

Véhicules en démolition ou en perte totale

Les réparations de tout véhicule qualifié de "perte totale" ou équivalent par un organisme financier ou un assureur.

Dommmages consécutivefs ou accessoires

Les dommages consécutifs ou accessoires associés à une panne du véhicule. Ceux-ci comprennent (mais ne sont pas limités à), un inconvmient, des frais de transport, des frais de téléphone et de logement, la perte de biens personnels ou commerciaux et la perte d'un paiement ou d'un revenu.

Dommmages ou pannes résultant directement ou indirectement des éléments externes suivants:

- Incendie, accidents ou vol.
- Usage abusif ou négligence.
- Usage abusif, par exemple compétition ou surcharge.
- Réparations non exécutées par un concessionnaire agréé Toyota officiel.
- Installation de pièces non d'origine Toyota.
- Modifications ou transformations non-adaptées, y compris le montage d'accessoires non d'origine Toyota.
- Le manque d'entretien correct, y compris l'emploi de liquides autres que ceux spécifiés dans le Manuel du propriétaire.

Programme d'entretien de la Toyota

1. Votre Toyota a besoin d'un entretien régulier!

Il y a trois bonnes raisons pour fournir à votre Toyota un entretien régulier:

1. Il est essentiel si vous souhaitez des performances, une sécurité et une fiabilité optimales.
2. Il est nécessaire pour que la garantie reste d'application pour les pièces demandant un entretien (voir le chapitre 3).
3. Il augmente la valeur de revente de votre Toyota.

GARDER VOTRE VÉHICULE EN PLEINE FORME!

Toyota a élaboré un Programme spécial d'entretien pour votre Toyota.

2. Qu'est-ce que le Programme d'entretien?

Le Programme d'entretien comprend deux éléments principaux:

1. Pour votre Toyota, nous recommandons un programme d'entretien assuré par votre concessionnaire/réparateur agréé Toyota. Le programme comprend un entretien complet recommandé tous les 30.000 km ou tous les deux ans. En outre, nous préconisons le renouvellement de l'huile et le changement du filtre à huile à la moitié de l'intervalle du service complet (autrement dit, à 15.000 km ou après un an, à 45.000 km ou après trois ans, et ainsi de suite). Nous tenons à assurer la pleine forme de votre Toyota. A cet effet, votre concessionnaire/réparateur agréé Toyota effectuera d'autres inspections au moment de cette vidange d'huile et du changement de filtre. (Voir le chapitre 8 pour plus de détails sur le programme d'entretien.)
2. Conseils pour votre Toyota. Pour vous garantir une conduite sans problème, nous vous livrons des conseils détaillés sur les tâches simples d'entretien courant. (Voir le chapitre 7 pour nos directives.)

3. Le Programme d'entretien et la garantie de la Toyota

Vous êtes tenu d'assurer l'entretien de votre véhicule conformément aux recommandations de cette documentation afin de sauvegarder votre droit à la garantie pour les éléments requérant un entretien. Vous devez conserver les preuves détaillées des opérations du Programme d'entretien de votre véhicule, y compris les dates d'entretien et de montage de pièces. En cas de revente du véhicule, veillez à transmettre ces documents au nouveau propriétaire.

La garantie ne couvre pas les dommages ou pannes résultant d'un manque d'entretien approprié conforme aux spécifications et instructions du constructeur ou de l'emploi de liquides autres que ceux préconisés dans le Manuel du propriétaire.

Votre concessionnaire/réparateur agréé Toyota peut vous recommander des intervalles d'entretien plus fréquents que ceux mentionnés dans ce carnet. Le cas échéant, hésitez pas à lui en demander les raisons.

4. L'entretien et votre concessionnaire agréé Toyota

Pour conserver votre véhicule dans le meilleur état possible, Toyota vous recommande de confier toutes les interventions de réparation et d'entretien à des concessionnaires ou réparateurs agréés Toyota. En ce qui concerne les réparations et services couverts par la garantie, nous vous demandons de contacter un concessionnaire ou un réparateur agréé Toyota agréé qui utilisera des pièces Toyota d'origine pour remédier à toute difficulté que vous pourriez rencontrer.

L'utilisation de concessionnaires/réparateurs agréés Toyota présente également des avantages lors de réparations et d'interventions d'entretien hors garantie, étant donné qu'ils se sont spécialisés pour travailler sur des véhicules Toyota. Les membres du réseau Toyota seront en mesure de vous offrir une assistance experte pour résoudre vos problèmes éventuels.

5. Pièces d'origine Toyota

Nous recommandons vivement l'usage exclusif de pièces d'origine Toyota pour l'entretien et les réparations de votre Toyota. Elles sont construites selon les normes les plus strictes de qualité et de performances, et sont conçues sur base des spécifications exactes de votre véhicule. Il en va de même pour l'huile et les autres liquides. Pour éviter de graves dégâts à votre moteur, veillez à l'utilisation de produits appropriés, conformément aux spécifications Toyota.

PIÈCES D'ORIGINE TOYOTA

En confiant votre véhicule à un concessionnaire ou à un réparateur Toyota, vous savez qu'il recevra le meilleur traitement possible. Les concessionnaires/réparateurs agréés Toyota n'utilisent que des pièces d'origine Toyota. Ils disposent d'un vaste stock de pièces pour les besoins des entretiens. Ils sont également reliés électroniquement au Centre de Distribution de pièces Toyota, ce qui leur permet d'avoir rapidement accès à toutes les pièces.

En particulier, nous vous signalons les gammes suivantes de pièces d'origine qui ont été spécialement créées pour respecter les critères d'hygiène, de santé, de sécurité et de présentation visuelle de votre Toyota.

Les pièces d'origine Toyota : l'hygiène et la santé

Pour optimiser la lubrification de votre moteur, nous vous proposons la gamme d'huiles d'origine **Toyota Genuine Motor Oil** ; elle a été spécialement testée et agréée pour tous les moteurs Toyota. Elle contient toutes les huiles populaires pour moteurs et engrenages et ces huiles vont au-delà des références internationales reconnues étant donné que leur licence est attribuée par l'API et que leurs certificats sont accordés en fonction de normes de l'ACEA. En fait, nous vous recommandons fortement, pour optimiser l'entretien du moteur et de la transmission de votre véhicule, d'utiliser des lubrifiants d'origine Toyota.

Le circuit de refroidissement est essentiel pour maximiser les performances de votre moteur. Le réfrigérant longue durée d'origine **Toyota Genuine Super Long Life Coolant** est un antigel de qualité exceptionnelle à base de glycol d'éthylène offrant une excellente protection contre la corrosion et spécialement formulé pour tous les véhicules Toyota . Nous vous recommandons fortement de vous servir de ce produit pour protéger le circuit de refroidissement.

La batterie se trouve au coeur même des circuits électriques de votre véhicule. Pour la remplacer, quelle qu'en soit la raison, nous vous proposons une gamme complète de batteries d'origine **Toyota Genuine Batteries**. Elles font appel à la technologie la plus récente – entre autres, elles ont un hydromètre qui vous permet de contrôler très simplement de l'oeil le niveau de la charge – et n'ont besoin d'aucun entretien et il n'est donc pas nécessaire de procéder à des appoints d'eau.

Les pièces d'origine Toyota : la sécurité

Pour assurer l'entretien de votre véhicule, nous vous prions de bien vouloir consulter la gamme des produits d'entretien d'origine Toyota Genuine Car Care, gamme qui se compose des produits suivants: Shampoo, Polish, Exterior Trim Cleaner, Upholstery Cleaner, Leather Cleaner, Glass Cleaner, Wheel Cleaner, Cockpit Spray and De-Icer. Tous ces produits offrent la solution idéale pour maintenir l'aspect visuel de votre Toyota.

Les petites rayures et les éclats de gravillons sont ennuyeux. La gamme de peintures de retouche d'origine **Toyota Genuine Touch-up Paint** a été spécialement mise au point pour faire face à la demande croissante en produits de qualité pour remédier à ces petits défauts de peinture. C'est la gamme idéale pour tous les conducteurs Toyota car elle est fabriquée par le fournisseur de peinture d'origine et, de ce fait, la couleur finale est garantie et offre une excellente finition. Ces articles sont proposés sous forme de crayons et de bombe aérosol.

Pour obtenir des détails supplémentaires sur toutes ces gammes, veuillez contacter votre concessionnaire ou réparateur Toyota agréé le plus proche.

Nous vous signalons également que vous pouvez obtenir des pièces d'origine Toyota en vous adressant à d'autres professionnels dûment qualifiés et équipés. En outre, vous pouvez également vous servir de produits équivalents, à condition qu'ils aient une qualité correspondante. Nous vous recommandons de demander à votre réparateur local de vous prouver que les pièces utilisées, lorsqu'il ne s'agit pas d'articles d'origine Toyota, ont une qualité équivalente.

6. Réparation suite à un accident

Après une collision, vous souhaitez que votre véhicule soit réparé rapidement de façon correcte pour votre sécurité et votre commodité. Afin de préserver la valeur de votre Toyota, ses performances et son aspect, ainsi que pour conserver le bénéfice de la garantie de 12 ans contre les perforations par corrosion, vous voulez qu'elle retrouve son état initial.

Nous encourageons les ateliers de réparation et les compagnies d'assurance à mentionner la liste des pièces utilisées en cas de réparation à la suite d'une collision. Certains d'entre eux vous suggéreront peut-être d'utiliser des pièces d'imitation ou usagées récupérées pour faire des économies. Ces pièces ne sont pas couvertes par la garantie Toyota, et il en va de même des dégâts ou défaillances ultérieures résultant directement ou indirectement de l'installation de ces pièces.

Protégez votre investissement et veillez à ce que votre Toyota bénéficie du meilleur traitement après un accident.

7. Conseils de sécurité pour votre Toyota

Lorsque vous le pouvez, il vaut toujours mieux prévenir l'apparition d'un problème, plutôt que de devoir le résoudre de manière inattendue. Comme dit l'adage: " mieux vaut prévenir que guérir ". Pour garder votre Toyota au mieux de sa forme et en pleine santé, suivez ces directives simples:

IL VAUT MIEUX PRÉVENIR QUE GUÉRIR

Général

- Le moteur de votre Toyota est son cœur: laissez-le chauffer convenablement avant de l'utiliser de manière intensive. Après un démarrage à froid du moteur, évitez de le pousser à régime élevé pendant les premiers kilomètres. Vous garantirez ainsi le meilleur préchauffage et une grande longévité à votre moteur.
- Vous savez combien des articulations ou un dos raide affectent votre forme physique. Votre Toyota aussi a besoin d'une lubrification adéquate. Pour que le moteur de votre Toyota continue de tourner rond, nous vous recommandons de contrôler régulièrement le niveau d'huile moteur (en particulier lors de longs trajets ou par temps chaud).
- Pour que la climatisation fonctionne de manière efficace, il faut l'activer pendant au moins quelques minutes une fois par mois.

Sécurité

- Vérifiez que les phares, les feux de position, les clignotants et les feux stop fonctionnent correctement.
- Vérifiez que les essuie-glace et le lave-glace fonctionnent correctement et qu'il y a suffisamment d'eau dans le réservoir du lave-glace.
- Contrôlez la pression des pneus (y compris la roue de secours) et vérifiez qu'ils ne sont pas usés ou endommagés. Ceci est essentiel pour la tenue de route, le confort, la sécurité et pour réduire la consommation de carburant.

Divers

- Lavez régulièrement votre véhicule. Utilisez de l'eau propre et froide et un détergent doux pour voiture. Laissez le véhicule à l'ombre. Si vous roulez sur des routes recouvertes de sel, poussiéreuses ou en bord de mer, arrosez le bas de caisse au moins une fois par mois. Il est aussi important de veiller à ce que les trous de drainage dans les coins inférieurs des portes et les seuils restent dégagés.
- Soyez attentif. Éliminez sans tarder la boue, la poussière, les insectes, le goudron, les déjections d'oiseau, etc. de la carrosserie. Si vous apercevez des éclats ou des griffes dans la peinture, retouchez-la immédiatement en utilisant le matériel recommandé. Si vous roulez beaucoup sur des routes en gravier, envisagez d'installer des bavettes en caoutchouc derrière chaque roue.

8. Programme d'entretien

1. Entretien complet tous les 30.000 km ou tous les 2 ans.*
2. Vidange d'huile et changement de filtre, avec inspection supplémentaire: tous les 15.000 km ou tous les ans.*

Les inspections effectuées par votre point de vente agréé ou votre point de service agréé Toyota portent sur le système de freinage, de direction, d'éclairage et les pneus. Toyota Belgium peut adapter le schéma d'entretien proposé en fonction d'exigences nouvelles ou changées. En présence de conditions normales de route

* la première limite atteinte sera retenu

R = Remplacement / I = Inspection / C = Couple de serrage

	Intermédiaire	Complet
Général		
Huile moteur et filtre à huile	R	R
Réfrigérant moteur		I
Filtre à air (sauf Aygo 1.4D)	I	I
Bougies (type normal)		I
Huile arrière et boîte de transfert (RAV4)		R
Soufflets d'arbres de roues		I
Boulons d'arbres de transmission (RAV4)		C
Tuyaux d'échappement et fixations	I*1	I
Durites et raccords du système de refroidissement et de chauffage		I
Filtre de climatisation	I	R
Bouchon de réservoir à carburant, canalisations de carburant, connexions et valves de contrôle de vapeur		I
Contrôle de la carrosserie (corrosion et perforation)		I
Levier de boîte de vitesses de la transmission manuelle à 6 rapports		I
Mécanisme d'embrayage (Aygo)		I

*1: uniquement Aygo 1.4D

	Intermédiaire	Complet
Sécurité		
Pédale de frein et frein de parking		I
Garnitures de freins et tambours (y compris les garnitures de freins à main, le cas échéant)		I
Plaquettes de freins et disques	I	I
Liquide d'embrayage (sauf pour l'Aygo)		I*5/R*6
Liquide de frein		R
Canalisations et tuyaux de freins		I
Liquide de direction assistée		I
Suspensions avant et arrière		I
Volant de direction et biellettes		I
Pneus, feux, balais d'essuie-glaces, liquide lave-glace	I	I
Direction assistée, rotules, soufflets		I

Remplacements additionnels

Courroie de distribution - Aygo 1.4D	Tous les 10 ans / 240 000 km
Filtre à air	Tous les 4 ans / 60 000 km
Filtre à carburant - moteurs diesel - Aygo essence	Tous les 6 ans / 60 000 km Tous les 15 ans / 180 000 km
Bougies - type normal - type platine ou iridium	Tous les 4 ans / 60 000 km Tous les 90 000 km
Liquide de refroidissement	Première vidange après 150 000 km Après, tous les 90 000 km
Liquide de refroidissement Aygo 1.4D	Tous les 240 000 km
Pompe à vide d'assistance des freins*3 (Moteurs diesel et Valvematic)	Tous les 195 000 km
Filtre à charbon actif (Aygo)	Tous les 90 000 km

*3: sauf Corolla 2.0 D4D (2005)

*5: iQ 1.4D-4D, Yaris 1.0 et 1.4D-4D, Auris et Corolla Diesel et 1.6 essence (MMT), Corolla Verso, Avensis Diesel, RAV4 Diesel

*6: iQ 1.0, Yaris 1.3 et TS, Auris et Corolla essence (M/T), Avensis essence, RAV4 essence

Contrôles additionnels

Courroie auxiliaire (alternateur, climatisation, direction assistée)* ⁶	6ème année / 105 000 km Après, tous les ans / 15 000 km
Courroie pour Aygo 1.4D	Tous les 60 000 km
Jeu de soupapes - moteurs essence - moteur 1.4 -4D	Tous les 6 ans / 90 000 km Tous les 4 ans / 45 000 km
Boîte de vitesses manuelle et huile de différentiel avant	Tous les 4 ans / 60 000 km
Transmission automatique/CVT et huile de différentiel avant	Tous les 4 ans / 60 000 km
Filtre à charbon	Tous les 2 ans / 45 000 km
Recipient filtre à charbon pour Aygo	Tous les 90,000 km
Fumées diesel Fumées diesel pour Aygo 1.4D	Tous les 4 ans / 60 000 km Tous les 2 ans / 30 000 km

*⁶: exception faite des Yaris TS et 1300, Auris, Corolla, Avensis et RAV4

Entretien effectué
Kilométrage:
Date:
Intermédiaire 15.000 km/1 an*

Entretien effectué
Kilométrage:
Date:
Complet 30.000 km/2 ans

Entretien effectué
Kilométrage:
Date:
Intermédiaire 45.000 km/3 ans*

Entretien effectué
Kilométrage:
Date:
Complet 60.000 km/4 ans*

Entretien effectué
Kilométrage:
Date:
Intermédiaire 75.000 km/5 ans*

Entretien effectué
Kilométrage:
Date:
Complet 90.000 km/6 ans*

*La première limite atteinte sera retenu

Entretien effectué
Kilométrage:
Date:
Intermédiaire 105.000 km/7 ans*

Entretien effectué
Kilométrage:
Date:
Complet 120.000 km/8 ans*

Entretien effectué
Kilométrage:
Date:
Intermédiaire 135.000 km/9 ans*

Entretien effectué
Kilométrage:
Date:
Complet 150.000 km/10 ans*

Entretien effectué
Kilométrage:
Date:
Intermédiaire 165.000 km/11 ans*

Entretien effectué
Kilométrage:
Date:
Complet 180.000 km/12 ans*

La première limite atteinte sera retenu

Entretien effectué
Kilométrage:
Date:
Intermédiaire 195.000 km/13 ans*

Entretien effectué
Kilométrage:
Date:
Complet 210.000 km/14 ans*

Entretien effectué
Kilométrage:
Date:
Intermédiaire 225.000 km/15 ans*

Entretien effectué
Kilométrage:
Date:
Complet 240.000 km/16 ans*

Entretien effectué
Kilométrage:
Date:
Intermédiaire 255.000 km/17 ans*

Entretien effectué
Kilométrage:
Date:
Complet 270.000 km/18 ans*

La première limite atteinte sera retenu

Entretien effectué
Kilométrage:
Date:
Intermédiaire 285.000 km/19 ans*

Entretien effectué
Kilométrage:
Date:
Complet 300.000 km/20 ans*

Entretien effectué
Kilométrage:
Date:

Entretien effectué
Kilométrage:
Date:

La première limite atteinte sera retenu

Toyota et l'environnement

Toyota s'est fixé pour mission de fournir des produits propres et sûrs tout en contribuant à la prospérité et au bien-être de notre société.

Toutefois, les véhicules consomment des matières premières et de l'énergie durant leur production. Ils émettent des gaz d'échappement durant leur utilisation.

Ils sont mis au rebut en fin de vie. Ainsi la réduction des effets sur l'environnement durant la totalité de leur cycle de vie constitue un défi majeur que Toyota entend relever. C'est dans ce cadre que Toyota a développé un Système d'Evaluation Ecologique du Véhicule (Eco-VAS) permettant de mesurer les effets sur l'environnement, chaque stade du cycle de vie du véhicule.

Dans la phase de mise au rebut du véhicule, Toyota déploie, conformément aux objectifs de la Directive Européenne sur les Véhicules hors d'usage 2000/53/CE, des efforts pour réduire ou éliminer les substances polluantes, pour minimiser les mises en décharge, ainsi que pour réutiliser ou recycler les pièces et composants. Pour de plus amples informations sur cette Directive Européenne et sur la manière de vous défaire de votre véhicule hors d'usage, veuillez consulter l'adresse suivante : www.toyota-europe.com ou téléphoner au 0800 999 55. Les informations environnementales selon l'AR 19/03/2004 sont disponibles sur adresse www.toyota.be.

Nous vous encourageons à contribuer à préserver l'environnement en utilisant votre véhicule Toyota de manière écologique. Les conseils suivants vous permettront de limiter la consommation de carburant et de réduire au minimum les émissions de gaz d'échappement de votre véhicule :

- Garder les pneus gonflés à la pression correcte
- Ne pas emballer le moteur quand le véhicule est à l'arrêt
- Eviter les accélérations brutales et répétées
- Changer de vitesse à temps - Anticiper et utiliser le frein moteur pour ralentir;
- Eviter de transporter du poids inutile
- Enlever les porte-skis et galeries de toit quand vous ne les utilisez pas

Et enfin, en confiant l'entretien de votre véhicule à un Point de Service Agréé Toyota, vous êtes assuré que les pièces ou les consommables sont mis au rebut ou recyclés selon une méthode respectueuse de l'environnement. Toyota Belgium S.A. est membre de Bebat.



Installation d'accessoires

Nom de l'accessoire	_____
N° de pièce	_____
Date d'installation	_____
Kilométrage à l'installation	_____
Nom/code du concessionnaire agréé Toyota	_____

Nom de l'accessoire	_____
N° de pièce	_____
Date d'installation	_____
Kilométrage à l'installation	_____
Nom/code du concessionnaire agréé Toyota	_____

Nom de l'accessoire	_____
N° de pièce	_____
Date d'installation	_____
Kilométrage à l'installation	_____
Nom/code du concessionnaire agréé Toyota	_____

Nom de l'accessoire	_____
N° de pièce	_____
Date d'installation	_____
Kilométrage à l'installation	_____
Nom/code du concessionnaire agréé Toyota	_____

Nom de l'accessoire	_____
N° de pièce	_____
Date d'installation	_____
Kilométrage à l'installation	_____
Nom/code du concessionnaire agréé Toyota	_____

Nom de l'accessoire	_____
N° de pièce	_____
Date d'installation	_____
Kilométrage à l'installation	_____
Nom/code du concessionnaire agréé Toyota	_____

Nom de l'accessoire	_____
N° de pièce	_____
Date d'installation	_____
Kilométrage à l'installation	_____
Nom/code du concessionnaire agréé Toyota	_____

Rechange de compteur totalisateur

Date d'installation	_____
Kilométrage à l'installation	_____
Nom/code du concessionnaire/ réparateur agréé Toyota	_____

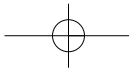
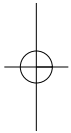
Certificat de qualité

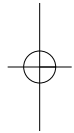
TOYOTA est réputé pour les contrôles de qualité sévères appliqués à tous les stades de la fabrication. La grille de contrôle a pour but de s'assurer que la préparation est complète pour que le véhicule vous soit livré dans les meilleures conditions.

Par la présente les soussignés certifient que ce véhicule a été préparé suivant les critères recommandés par TOYOTA.

Le chef du service

S&W14-0902FRBE-18-00





S&W14-0902FRBE-18-00

